

COMMUNE DE LANDES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de LANDES, s'est réuni dans la Salle de la Mairie de Landes sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Michel PELLETIER, Maire.

Présents : Mr PELLETIER, Maire, Mmes CAIVEAU et GIRAUD, Adjointes, MM. BAUDOUIN et GIRAUD, Adjoint, Mmes BALLANGER, HERVÉ et WITCZAK et MM. LAURENT, MORAND, ROCHÉ et VINET, Conseillers municipaux

Absents excusés : Mme LINKA (Pouvoir à Mme GIRAUD) et Mr VIDAL (Pouvoir à Mr MORAND)

Absente : Mme MITU

Secrétaires de séance : Mmes CAIVEAU et HERVÉ

Date de convocation : 29 novembre 2022

Lecture du procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2022, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

1°) SANITAIRES DU FOOT ET DE LA SALLE DE PUIITS – ACCEPTATION D'ACOMPTES ET REVISION DES PRIX

Mr le Maire indique qu'il n'y a pas d'augmentation pour les lots Carrelage, Electricité/plomberie et Peinture.

Mr Perrin d'Angély Etanchéité, ayant pris sa retraite et la toiture des sanitaires du foot ayant dû être revue suite à observations de l'Architecte Bâtiment de France, les lots maçonnerie, charpente et ouvertures sont impactés.

Les nouveaux montants pour ces lots sont les suivants :

- Sanitaire - Salle du Puits
- Sanitaire – Foot

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à pouvoir verser des acomptes aux entreprises au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Mr le Maire indique également qu'il va devoir faire appel à des cabinets pour le SPS et Contrôle technique dans le cadre de ce chantier. Il va solliciter des devis pour une prochaine réunion.

2°) TRAVAUX CARREFOUR RUE DE LA VILLENouvelle ET ROUTE DE TORXÉ

Suite à un courrier adressé au Département par Mme Gobin-Flandrois, habitante à Landes de ces deux rues, concernant le problème de la buse au niveau du fossé. Le Département va diligenter une étude pour la réalisation des travaux nécessaires. Une participation sera à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal est favorable pour ces travaux et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette étude et travaux par la suite.

3°) REVISION PARTIELLE SAGE BOUTONNE

Avec une abstention, le Conseil Municipal valide la révision partielle – règle n° 1 du Sage Boutonne.

4°) MODIFICATION DATE LOCATION PARCELLE A MR FERRÉ

Le Conseil Municipal décide de modifier la date initiale qui était le 1^{er} janvier, à la St-Michel 2022 pour l'exploitation de la parcelle communale ZL 7, ceci pour une durée de deux ans.

5°) DEFIBRILLATEUR SALLE DES FETES – DEVIS

Mr le Maire indique que les électrodes sont périmées et que par ailleurs, la batterie a bientôt 10 ans et qu'il faut la changer sauf que ce modèle ne se fait plus. Monsieur le Maire fait part du devis reçu de la Sté Un défi pour la vie, pour le remplacement du défibrillateur d'un montant de 985,20 € TTC. Par 3 voix contre, 3 abstentions et 8 voix pour, le Conseil Municipal valide cet achat et autorise Mr le Maire à signer ledit devis.

6°) RENOUELEMENT CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE SYNDICAT VOIRIE 17

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de cette convention au tarif de 150 € par an.

7°) DEVIS SDEER – REMPLACEMENT et MODERNISATION COMMANDES VETUSTES EP – RUE DE SAINTONGE ET ROUTE DE CHAUVIN

Le Conseil Municipal valide les devis du SDEER pour un montant global HT de 2 884,27 € avec une part restant à la charge de la Commune de 1 442,13 € et autorise Mr le Maire à les signer.

8°) LOGEMENT COUR DES PERVENCHES – DEPART LOCATAIRE, LOYER, ETC.

Mr le Maire indique que Mme Martineaud quitte le logement courant décembre. Mr le Maire propose que des diagnostics soient réalisés afin de voir si le logement est bon à la relocation. Le Conseil Municipal valide le départ de Mme Martineaud ainsi que la réalisation des diagnostics avant relocation et état des lieux de sortie. Le Conseil Municipal décide que le montant du nouveau loyer sera de 350 €.

Le Conseil Municipal charge Mr le Maire de reverser la caution à Mme Martineaud suivant les résultats de l'état des lieux et si elle est à jour du paiement de ses loyers.

9°) DESIGNATION REFERENT INCENDIE ET SECOURS

Le Conseil Municipal désigne Mr Jean-Paul BAUDOUIN à ce poste.

10°) MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Suite à la demande de Christelle et Patrice et après validation par le Comité Technique basé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal valide l'instauration du CET à compter du 1^{er} janvier 2023 suivant les règles indiquées dans le règlement dudit CET.

11°) RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE SECRETARIAT

Mr le Maire indique que le matériel arrive en fin de maintenance en janvier prochain et qu'il devient opportun de le changer. Un devis a été demandé à Soluris.

Le Conseil Municipal décide le remplacement dudit matériel et autorise Mr le Maire à signer le devis à intervenir.

12°) AMORTISSEMENT EN M57

Le Conseil Municipal décide que les subventions versées inférieures à 2 000 € et mandatées à l'article 204 et suivants, seront amorties sur 1 an.

13°) DEVIS PANNEAUX SIGNALISATION

Le Conseil Municipal valide les devis complémentaires de panneaux de voirie pour un montant global 1 050,07 € TTC.

14°) REGULARISATIONS PARCELLES AF ST-LOUP

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'acte administratif ainsi que tous documents lors de la régularisation par la Mairie de St-Loup de parcelles situées sur Landes et appartenant à d'anciennes AF dissoutes mais toujours à leurs côtes.

15°) ETUDE EMPLACEMENT MAT RESEAU MOBILE ORANGE

Mr le Maire indique qu'il a été sollicité pour rencontrer une personne d'une filiale d'Orange pour l'implantation d'un mât sur la Magnonière afin de couvrir l'axe RD 739. Mr le Maire leur a fait part qu'il y avait déjà un mât sur la Commune, ce dont il n'avait pas connaissance... Mr le Maire lui a indiqué qu'il serait opportun de s'installer sur le mât existant plutôt que de multiplier les mâts. Aussi, ils vont diligenter des études aussi bien sur le mât existant que sur la parcelle communale ZL 7 à la Magnonière.

Le Conseil Municipal, par

6 abstentions et 8 voix pour, autorise Mr le Maire à signer la demande d'étude par l'intermédiaire de Totem France.

16°) DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal valide les différents virements de crédits afin de prendre en considération les dépenses prévues à cette réunion ainsi qu'à la réunion précédente + divers virements de fin d'année.

17°) QUESTIONS DIVERSES

Plantations arbres fruitiers et autres

Mr le Maire fait part du devis de la Pépinière de Corme Royal. Le Conseil Municipal est favorable et valide le devis de 921,55 € TTC.

Versement de la Taxe d'aménagement

Mr le Maire indique que pour 2022, la commune conserve le bénéfice de sa part sur cette taxe sans avoir à la reverser à la CDC. A voir pour la suite...

Arrêt transport scolaire à Lusseau

Mr Roché signale que la famille Texier n'a pas reçu de réponse de la Région suite à leur demande d'arrêt du car scolaire pour leur fille. Mr le Maire indique qu'il va leur faire un courrier ainsi qu'à la Région.

Décharge sauvage

Mr Roché signale la présence de déchets dont 1 bouteille de gaz et une malle dans les bois. Les agents techniques iront les chercher.

Incidents à Lusseau

Mr Roché réitère sa demande à la Commune de faire un courrier au Procureur. Mr le Maire s'en occupe dès que possible.

Voirie – Impasse Goulebenèze

Mme Witczak signale la présence de nids de poule dans cette impasse. Les agents techniques seront prévenus pour y remédier.

La Soie au Moulin

Mr Laurent signale la présence d'une canalisation bleue au fond de la rivière. Qu'en est-il ? Les élus se rendront sur place pour y regarder.

La séance est levée à 23h00.